



LES CERTIFICATIONS DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE : UNE INSERTION QUI SE MAINTIENT AU PLUS HAUT EN 2023

5 790 personnes étaient inscrites dans une certification de la branche qui se terminait en 2023.

Cela représente **+ 10 %** de progression des effectifs par rapport à 2022.

93 % des titulaires d'une certification obtenue en alternance sont en emploi six mois après la formation.

L'ANFA est l'organisme certificateur de la branche des services de l'automobile. A ce titre, elle est missionnée par les partenaires sociaux pour concevoir des dispositifs spécifiques certifiants. Ces derniers étant ajustés aux réalités du terrain et à l'évolution des métiers, ils répondent parfaitement aux besoins des entreprises. C'est pourquoi l'insertion après une certification est particulièrement élevée, faisant des CQP et titres à finalité professionnelle les meilleurs dispositifs pour trouver un emploi dans la branche.



L'ACTUALITÉ DES CERTIFICATIONS DANS LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

LE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE BRANCHE : UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE CERTIFICATION PERMETTANT D'ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES À UN OU PLUSIEURS MÉTIERS

Les certifications professionnelles de branche (CQP, TFP) préparent à un métier pour lequel un besoin a été identifié. Elles sont régulièrement renouvelées et adaptées aux évolutions des métiers.

De plus, les partenaires sociaux ont souhaité la création par l'ANFA de certificats de compétences de branche, afin de répondre aux besoins des salariés et des demandeurs d'emploi de se doter de compétences complémentaires à l'exercice de leur métier.

Le certificat de compétences de branche (CCB) est délivré par la branche et élaboré en réponse aux besoins des entreprises et des professionnels des services de l'automobile. Il est constitué d'un référentiel d'activités et de compétences. Chaque certificat de compétences de branche est créé ou renouvelé par décision de la commission paritaire nationale (CPN).

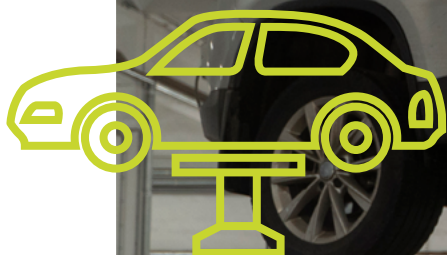
Le CCB s'adresse aux salariés de la branche des services de l'automobile :

- qui souhaitent acquérir une certification facilitant leur maintien dans l'emploi ou le développement de leurs compétences,
- qui sont en recherche d'emploi et souhaitent acquérir une certification facilitant leur insertion professionnelle.

Plusieurs voies d'accès permettent l'acquisition d'un CCB :

- la formation continue ;
- les dispositifs de formation s'adressant aux demandeurs d'emploi.

Les CCB accompagnent les entreprises et leurs salariés dans l'adaptation aux nouveaux enjeux (réglementations, marchés, transition écologique, électromobilité, électrification).



RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE

Les CCB pourront faire l'objet d'une demande d'inscription au répertoire spécifique.

Il existe deux répertoires nationaux à France Compétences :

- le **"RNCP"** - **Répertoire national des certifications professionnelles** pour les certifications professionnelles ciblant un ou plusieurs métiers, titres ou diplômes attestant d'une **qualification professionnelle dont le niveau est reconnu par l'État** ;
- le **"RS"** ou **Répertoire spécifique** pour des certifications de spécialisation, ou encore des certifications ciblant des compétences transversales ou complémentaires à un ou plusieurs métiers.

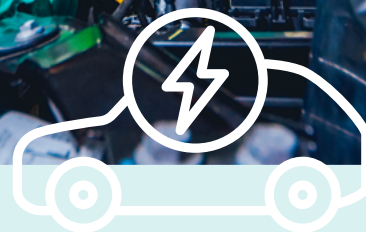
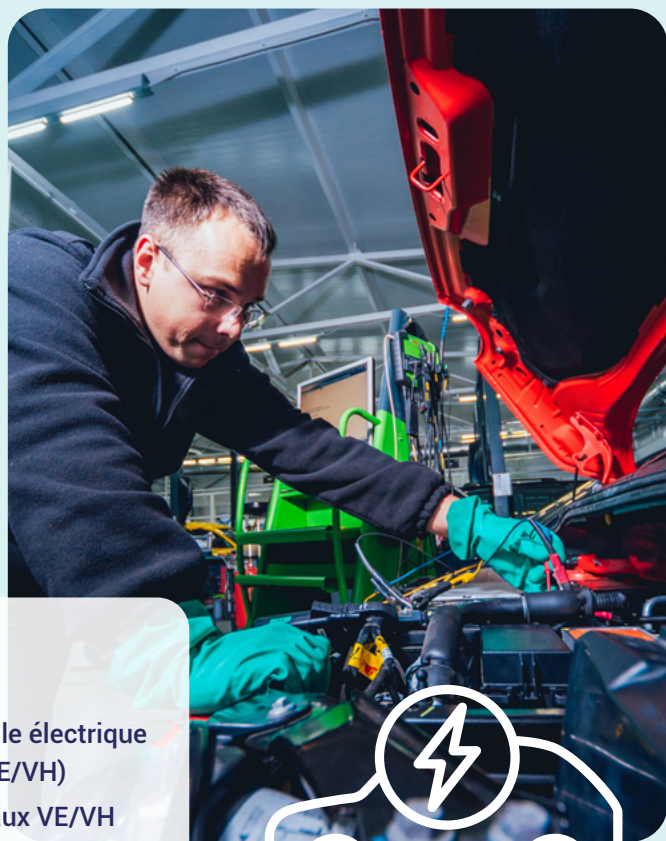


DEUX CCB CRÉÉS POUR ACCOMPAGNER LES BESOINS EN COMPÉTENCES EN LIEN AVEC L'ÉLECTRIFICATION DU PARC AUTOMOBILE

CCB Réaliser l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique et hybride

Il a été créé afin de permettre à ses titulaires de réaliser toutes les activités de maintenance préventive et corrective hors tension, spécifiques aux véhicules électriques ou hybrides (VE/VH). A ce titre, le professionnel formé pourra réaliser toutes les opérations de contrôles et de remplacement visant les systèmes de climatisation, de freinage, ou encore les composants de la chaîne de traction (hors batteries de traction) et les éléments de charge du véhicule.

CETTE FORMATION POURRA SE DÉROULER SUR UNE DURÉE D'ENVIRON 10 JOURS.



OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION

- Assurer l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique et hybride (hors opérations sur la batterie d'un VE/VH)
- Appliquer une démarche de contrôle spécifique aux VE/VH
- Intervenir en sécurité sur un VE/VH



CCB Conseils en électromobilité

Les futurs titulaires de la certification pourront accompagner leur clientèle vers les mobilités durables, présenter une solution d'électromobilité ou encore apporter des conseils liés à l'utilisation des véhicules électriques et hybrides et à leur écosystème.

CETTE FORMATION POURRA SE DÉROULER SUR UNE DURÉE D'ENVIRON 4 JOURS.



OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION

- Proposer et présenter une solution d'électromobilité
- Apporter des conseils sur l'utilisation d'un VE/VH et de son écosystème
- Sensibiliser aux règles de sécurité et d'environnement

UN CCB DANS LE DOMAINE DE LA VENTE AUTOMOBILE



Pour répondre aux besoins des entreprises et permettre des parcours d'évolution, le **CCB Vente aux sociétés de VN ou VO et des services associés**, prochainement déposé au répertoire spécifique, va venir compléter le TFP Vendeur Automobile, par la voie de la formation continue.

La clientèle de professionnels requiert l'utilisation de méthodes spécifiques à la vente en BtoB, en particulier pour réaliser les activités de prospection, de réponses aux appels d'offre, et construire des offres de financement adaptées aux profils fiscaux des clients. Ces sujets, et d'autres, feront l'objet de la formation préparant au CCB Vente sociétés.

Cette formation, d'une dizaine de jours, s'adresse aux publics titulaires d'un TFP Vendeur Automobile (ou d'une certification de niveau 5 en vente automobile), disposant d'une expérience en vente automobile, et désireux d'évoluer professionnellement.



OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION

- Prospecter un client professionnel
- Réaliser l'entretien de découverte du client professionnel
- Elaborer et négocier une proposition commerciale
- Répondre à un appel d'offres
- Traiter les réclamations des clients professionnels

La création de ces CCB est une des actions de l'ANFA mandatée par les partenaires sociaux pour prendre en compte les besoins en compétences demandées par les entreprises faisant face à un parc croissant de véhicules hybrides et électriques.

Les autres chantiers menés sont présentés ci-dessous :

- La rénovation des certifications de la branche et des diplômes de l'Education nationale du domaine de la maintenance des véhicules
- La création de CQP en lien avec la maintenance et le démontage de batteries

ÉVOLUTIONS DES CERTIFICATIONS ET DES DIPLÔMES AVEC L'INTÉGRATION DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

RÉNOVATION DES CERTIFICATIONS DE BRANCHE (CQP, TFP) ET DIPLÔMES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Dans ce contexte de prise en compte des innovations technologiques et de l'électrification du parc, les certifications de branche existantes (CQP et TFP) dans le domaine de la maintenance des véhicules légers et du motocycles évoluent. Les référentiels s'appliqueront dès 2025.

En parallèle, en réponse à la délibération n°13-23 mandatant l'ANFA pour contribuer aux travaux d'évolution des trois diplômes (CAP / BAC PRO / BTS) de la maintenance des véhicules les trois options voitures particulières, véhicules de transport routier et motocycles; l'ANFA a présenté en commission professionnelle consultative trois notes d'opportunité, qui ont permis d'engager les travaux de rénovation de ces diplômes. Ces travaux pilotés

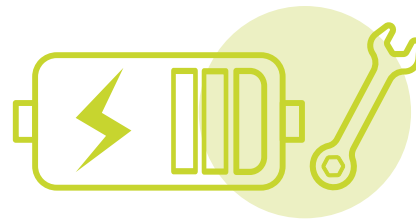
par le Ministère de l'Education nationale, auxquels l'ANFA et un groupe de professionnels contribuent activement, sont en cours et devraient aboutir à un déploiement à l'horizon 2025.

Qu'il s'agisse des certifications de branche ou des diplômes de l'Education nationale, les travaux engagés visent à intégrer les évolutions technologiques en lien avec l'entretien, le diagnostic et la maintenance préventive et corrective des véhicules thermiques, électriques et hybrides. Parmi les évolutions technologiques, figurent, entre autres, le diagnostic et la maintenance des composants de la chaîne de traction des véhicules, des ADAS ou encore des systèmes embarqués...



RÉFÉRENTIELS DES CERTIFICATIONS DE LA MAINTENANCE RÉNOVÉS POUR INTÉGRER LE VE/VH

- CQP Mécanicien de maintenance automobile
- TFP Mécanicien automobile
- CQP Technicien après-vente automobile
- TFP Technicien expert après-vente automobile
- CQP Technicien motocycles
- CQP Technicien expert après-vente motocycles



TROIS NOUVEAUX CQP DANS LE DOMAINE DE LA MAINTENANCE DE BATTERIES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Pour répondre à la création des nouvelles qualifications relatives à la réparation des batteries de traction des véhicules électriques, trois certifications ont été créées pour former les salariés de la branche des services de l'automobile à ces nouveaux métiers. Le CQP Technicien expert de maintenance de batteries de véhicules électrique (CQP TEMBVE), le CQP Technicien de maintenance de batteries de véhicules électriques (CQP TMBVE), et le CQP Opérateur de maintenance de batteries de véhicules électriques (CQP OMBVE) pourront être déployés dès 2025 et seront accessibles par les voies de l'alternance (via le contrat de professionnalisation), la formation continue des salariés, les dispositifs à destination des demandeurs d'emploi et par la VAE/DRE*.

* Validation des Acquis de l'Expérience / Dispositif de Reconnaissance de l'Expérience

LES TROIS CQP SONT CONSTITUÉS DE BLOCS DE COMPÉTENCES COMMUNS

CQP TEMBVE • 8 à 12 mois de formation en alternance

Technicien expert de maintenance de batteries de véhicules électrique

Conseils et appui technique auprès du client et du conseiller client après-vente

Transmission des savoirs et connaissances techniques

Planification des travaux sous tension

Remise en état de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale

Diagnostic et démontage de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale

CQP TMBVE • 6 à 10 mois de formation en alternance

Technicien de maintenance de batteries de véhicules électriques

Planification des travaux sous tension

Remise en état de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale

Diagnostic et démontage de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale

CQP OMBVE • 6 à 9 mois de formation en alternance

Opérateur de maintenance de batteries de véhicules électriques

Remise en état de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale

Contrôle et démontage de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale

BLOCS DE COMPÉTENCES EN COMMUN



UN CQP DÉDIÉ AU DÉMONTAGE DES BATTERIES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La filière démontage recyclage, composée de cinq certifications en lien avec les qualifications Démonteur Dépollueur Automobile (DDA), Démonteur Automobile (DA), Démonteur Automobile Confirmé (DAC), Chef d'Équipe Atelier en Démontage Recyclage Automobile (CEADRA), et Responsable de Centre de Démontage Recyclage Automobile (RCRA), s'est dotée, en 2024, d'une nouvelle certification relative au démontage de batteries de traction des véhicules électriques en lien avec la qualification Technicien Démonteur de Batteries de Véhicules Électriques (TDBVE). Cette nouvelle certification, le CQP TDBVE, pourra être déployée dès 2025 et sera accessible par les voies de l'alternance (via le contrat de professionnalisation), la formation continue, les dispositifs à destination des demandeurs d'emploi et par la VAE/DRE*.

* Validation des Acquis de l'Expérience / Dispositif de Reconnaissance de l'Expérience

CES DEUX CQP SONT CONSTITUÉS DE BLOCS DE COMPÉTENCES COMMUNS

CQP TDBVE • 6 à 10 mois de formation en alternance

Technicien Démonteur de Batteries de Véhicules Électriques



Planification des travaux sous tension

Diagnostic et démontage de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale

Catégorisation et stockage de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale

CQP TMBVE • 6 à 10 mois de formation en alternance

Technicien de maintenance de batteries de véhicules électriques



Planification des travaux sous tension

Diagnostic et démontage de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale

Remise en état de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale



Suite aux avis rendus par son comité scientifique, la commission de la certification professionnelle de France compétences a établi, le 20 décembre 2023, suite aux avis rendus par son comité scientifique, la liste des métiers en particulière évolution ou en émergence pour 2024.

Les deux métiers Technicien démonteur de batteries de VE et Technicien de maintenance de batterie de VE ont été retenus comme "métiers émergents" et ont donc intégré cette liste.



LES ACTUALITÉS DES ENREGISTREMENTS AU RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP)

L'ANFA, en tant qu'organisme certificateur de la branche des services de l'automobile, a également pour mission le dépôt des certifications de la branche auprès de France Compétences en vue de leur enregistrement au RNCP.

En 2020, 20 certifications étaient enregistrées au RNCP. Le répertoire intègre aujourd'hui 26 certifications de la branche des services de l'automobile, Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) ou Titres à finalité professionnelle (TFP). Ainsi, elles sont éligibles à un financement via le Compte Personnel de Formation (CPF), sont ouvertes à la validation des acquis de l'Expérience (VAE) et sont positionnées à un niveau de formation reconnu par l'Etat.

Les CQP sont accessibles en contrat de professionnalisation et les TFP le sont aussi en contrat d'apprentissage.



PLEIN PHARE



DEUX NOUVEAUX ENREGISTREMENTS DE CQP AU RNCP

Le CQP Dépanneur Remorqueur Véhicule Léger est inscrit au RNCP au niveau 3. Il est accessible par les voies du contrat de professionnalisation, de la formation continue, de la VAE ou de dispositifs s'adressant aux demandeurs d'emploi.



Cette certification de branche permet à ses futurs titulaires :

- D'organiser et gérer l'intervention de dépannage -remorquage d'un véhicule léger
- D'assurer la relation client dans le cadre de son intervention
- De réaliser les opérations de dépannage et de remorquage d'un véhicule léger
- De respecter les règles de sécurité et la réglementation en vigueur

Le dépanneur remorqueur de véhicule léger peut exercer son activité au sein d'une entreprise spécialisée mais également au sein d'une entreprise du commerce et de la réparation automobile : les concessionnaires, agents, indépendants ou carrossiers, en complément de leur activité principale.

Le CQP Agent d'Opérations Location, inscrit au RNCP au niveau 4, est accessible par les voies du contrat de professionnalisation, de la formation continue, de la VAE et de dispositifs s'adressant aux demandeurs d'emploi.

Le titulaire de ce CQP réalise les activités visant la location de véhicules auprès de la clientèle, dans un contexte qui peut l'amener, le cas échéant, à exercer son activité avec une autonomie accrue notamment dans les stations de taille réduite éloignées d'une structure plus importante ou dans des contextes où l'entité de location est annexe à une activité principale autre.





UN NOUVEAU CQP : LE CQP CONSEILLER PRODUITS

Ce nouveau CQP répond à l'émergence du métier de Product Genius/Expert Produit et aux demandes de recrutement correspondantes. Il est accessible par contrat de professionnalisation, d'une durée de 6 à 9 mois, par la voie de la formation continue, et par le dispositif de branche permettant une reconnaissance de l'expérience.

La formation préparant à ce CQP s'adresse aux publics de niveau Bac. Elle porte à la fois sur :

- la présentation personnalisée de véhicules, des produits périphériques et services associées, en amont de la vente
- la livraison et la mise en main des véhicules, en aval de la vente.

En effet, le Conseiller Produits confirmé accueille le client en ambassadeur de la marque, lui présente

une solution de mobilité adaptée à ses attentes, et restitue les informations utiles au vendeur. Dans un second temps, il va effectuer la livraison du véhicule, expliquer ses fonctionnalités en apportant des conseils personnalisés, synchroniser puis connecter l'appareil mobile du client au système embarqué du véhicule.

Ce métier combine les connaissances techniques et technologiques des véhicules, les techniques de communication et d'argumentation, et une dimension pédagogique pour réaliser les activités de conseil et de mise en main.

Il est à noter qu'il existe une possibilité de parcours permettant de passer de la qualification de Conseiller en livraison de véhicules (échelon 6 de la convention collective) qui traite des activités en aval de la vente à Conseiller Produits confirmé (échelon 9).



LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION DE L'ANFA : UN DISPOSITIF RECONNU COMME FAISANT CHAQUE JOUR SES PREUVES !

Dans une logique de recherche permanente de qualité et d'adaptation aux évolutions des métiers et de son dispositif de certification, l'ANFA a sélectionné un prestataire externe pour assurer deux évaluations relatives à :

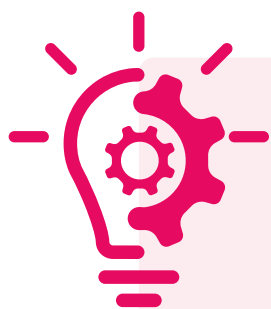
- L'impact des modalités d'évaluation des blocs de compétences sur les organismes habilités
- L'efficacité et l'efficience du dispositif d'évaluation des compétences des certifications professionnelles de branche

Ces évaluations ont visé à alimenter la réflexion de l'ANFA sur l'évolution de son dispositif d'évaluation des compétences, à

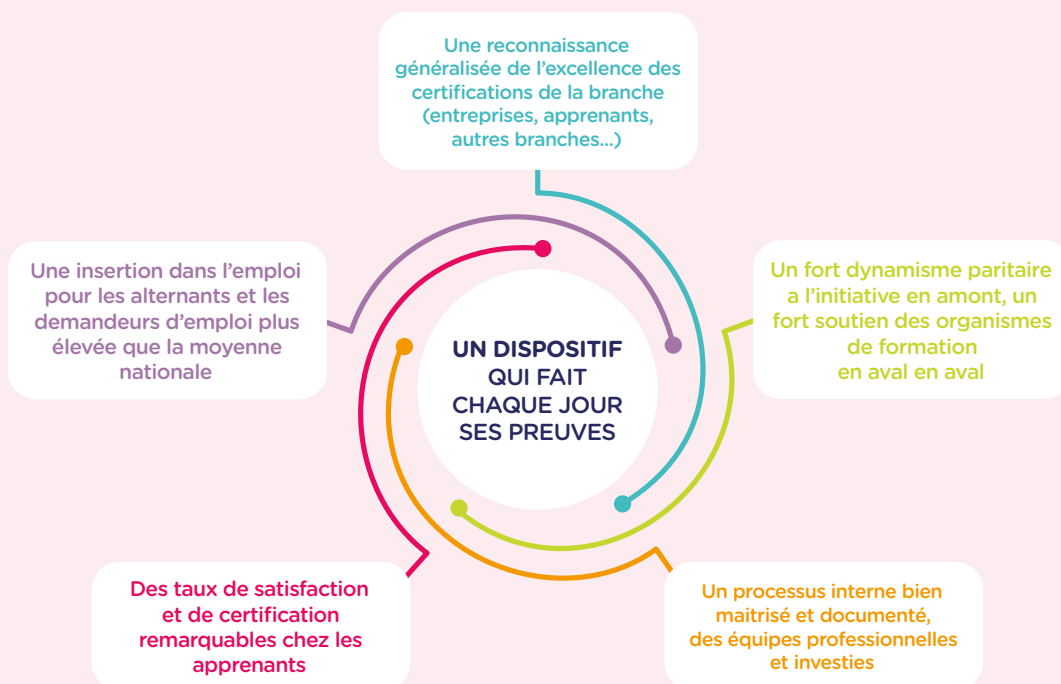
identifier précisément les effets et les impacts de la mise en œuvre de l'évaluation des compétences sur ses organismes de formation habilités.

Le jugement évaluatif du prestataire externe à l'ANFA valorise largement l'efficacité du dispositif sur la quasi-totalité de ses objectifs directs ou indirects, quant aux étapes et modalités de conception des évaluations mais également de mise en œuvre des certifications.

Des recommandations pour préserver les qualités du dispositif, tout en le fluidifiant et en garantissant sa durabilité à long terme, ont été formulées par le prestataire.



LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION DE L'ANFA PILOTÉ PAR L'ANFA



UNE EXCELLENTE INSERTION APRÈS UNE CERTIFICATION DE BRANCHE EN 2023



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

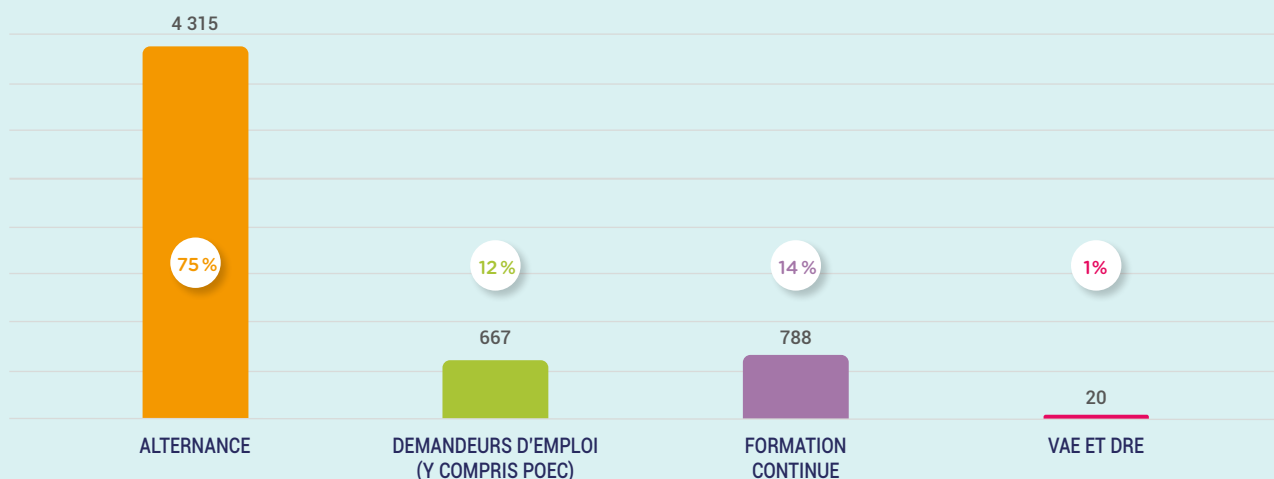
Cette publication présente les résultats d'une enquête en ligne et par téléphone réalisée en juin 2024 auprès de 2 500 personnes ayant terminé une certification au cours de l'année 2023, quel que soit le mode d'accès (contrats de professionnalisation, formation continue, POEC, etc.). Le questionnaire portait principalement sur la situation professionnelle six mois après la fin de la formation.

LES EFFECTIFS EN FORMATION DANS LES CERTIFICATIONS DE LA BRANCHE EN 2023

Au total, ce sont plus de 5 790 personnes qui étaient inscrites à une certification de la branche des services de l'automobile durant l'année 2023, soit une progression de 10 % par rapport à 2022. Parmi elles, 4 825 se sont présentées à leur examen, le restant ayant soit abandonné, soit échoué à obtenir les

validations préalables des blocs de compétences nécessaires pour se présenter à l'examen. Le taux de présentation à l'examen est donc de 83 %. Parmi ces présentées à l'examen, 4 308 personnes ont obtenu leur certification.

NOMBRE D'INSCRITS À UNE CERTIFICATION SE TERMINANT EN 2023



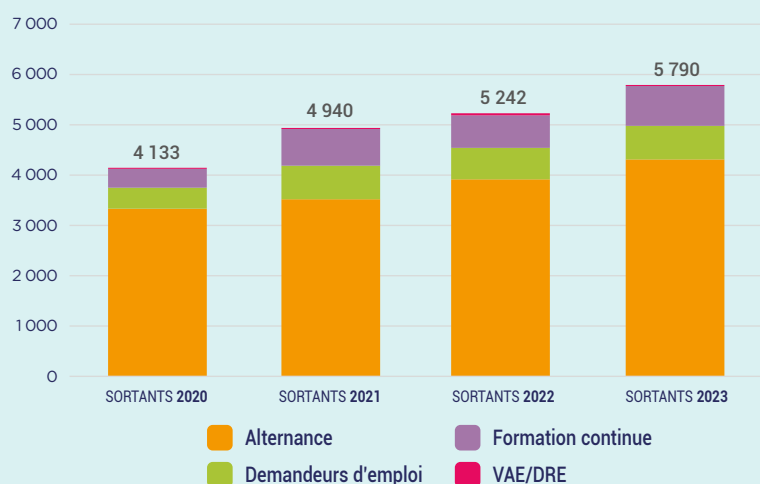
Source : ANFA

Le mode d'accès principal à ces certifications est l'alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage), qui a concerné trois quarts des formés. Les certifications sont également mobilisées via les dispositifs à destination des demandeurs d'emploi (12 %) et la formation continue (14 %).

Le nombre d'inscrits a progressé de 10 % par rapport à l'année précédente.

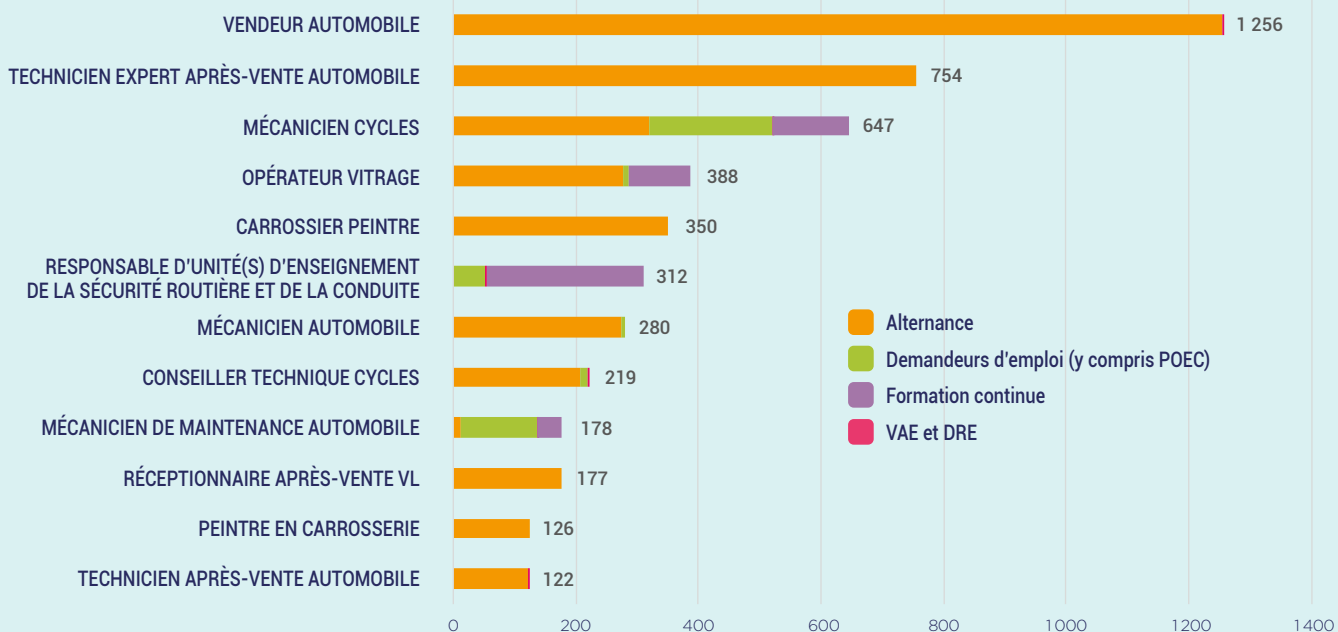


ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRITS DANS UNE CERTIFICATION DE LA BRANCHE



Source : ANFA

EFFECTIFS INSCRITS PAR CERTIFICATION (TOP 12)

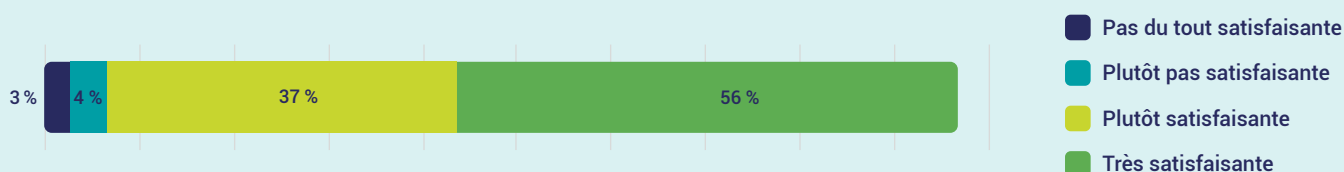


Source : ANFA



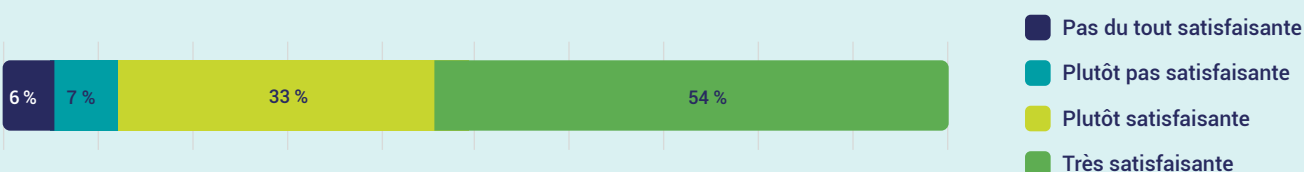
DES CERTIFICATIONS PLÉBISCITÉES PAR LES FORMÉS

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, hors VAE. N = 2 491

PERCEPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ENTREPRISE

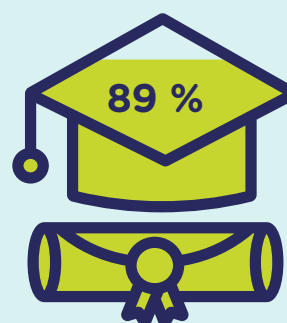


Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, hors VAE. N = 2 246

93 % des sortants d'une certification de la branche sont satisfaits de leur formation dans leur organisme de formation.

87 % des sortants d'une certification de la branche sont satisfaits de l'accompagnement de leur entreprise lors de leur formation.

TAUX DE RÉUSSITE DES SORTANTS 2023



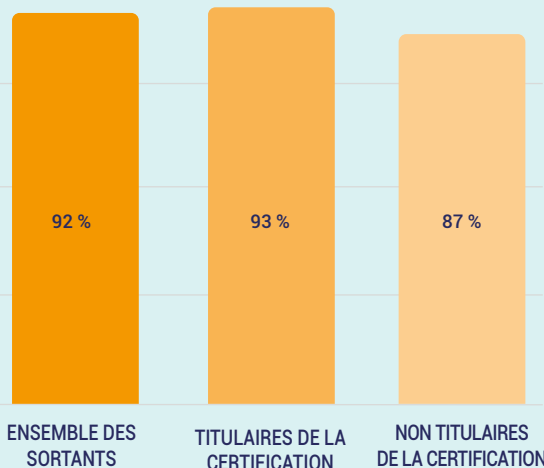
Source: ANFA ; hors abandon en cours de formation et refusés avant jury ; N = 4 825



L'INSERTION APRÈS UNE CERTIFICATION DE BRANCHE PRÉPARÉE EN ALTERNANCE

TAUX D'INSERTION SIX MOIS APRÈS LA FIN DE LA FORMATION

ALTERNANCE



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, hors abandon ; N = 1 624

93 % des titulaires d'une certification de la branche sont en emploi six mois après l'obtention de leur certification.



La majorité des titulaires (57 %) avait déjà un emploi dans le mois suivant la formation.

Ces certifications sont les meilleurs dispositifs de formation pour s'insérer dans la branche des services de l'automobile, puisque **le taux d'insertion des sortants formés en alternance est de 92 %**.

Parmi les titulaires de la certification, **68 %** de ceux qui sont en emploi à six mois sont embauchés dans **l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur alternance**. Ainsi, l'insertion commence dès la formation.

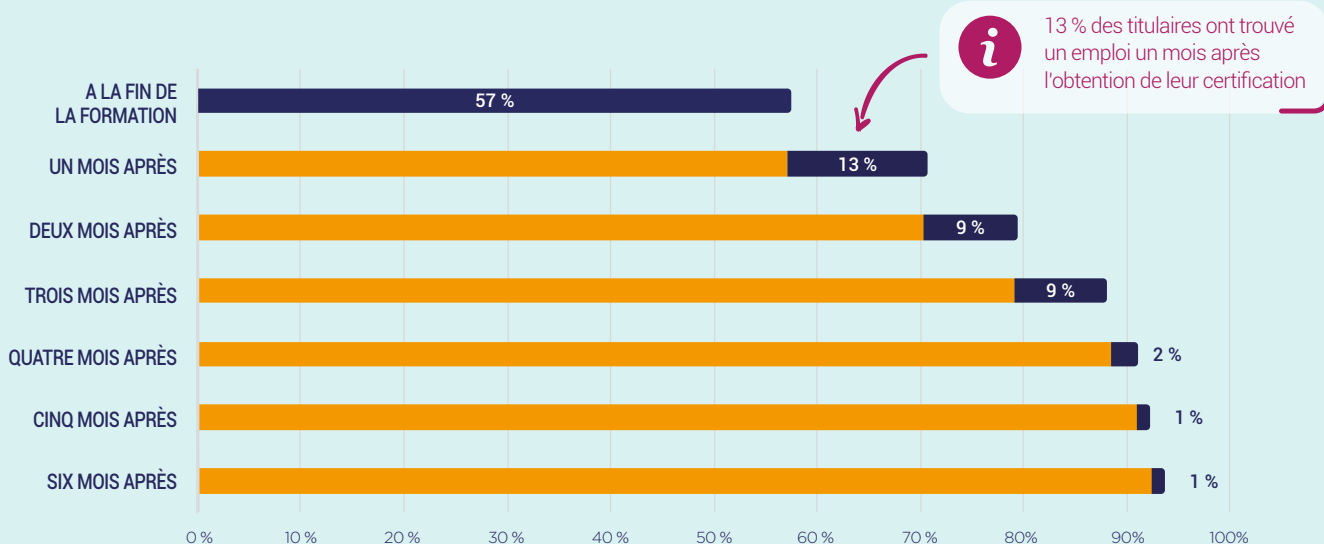
Pour les autres, c'est-à-dire les titulaires en emploi en dehors de l'entreprise formatrice, 34 % ont trouvé un travail via leurs relations, 29 % en proposant une candidature spontanée et 22 % en répondant à une offre d'emploi.

Pour ceux qui avaient besoin de rechercher un emploi (et qui en ont trouvé au moins un dans les six mois après la fin de leur formation), la durée moyenne avant la première embauche est stable depuis 2019 (un mois et trois semaines).



PART DES TITULAIRES INSÉRÉS SELON LA DURÉE DE RECHERCHE D'UN EMPLOI

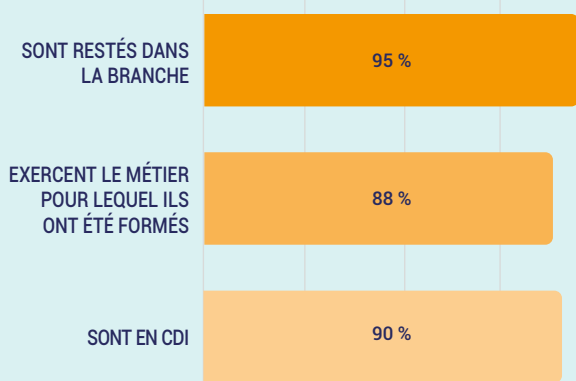
ALTERNANCE



Source : Enquête insertion certifications sortants 2023 ; N = 1 372

PARMI LES TITULAIRES EN EMPLOI

ALTERNANCE

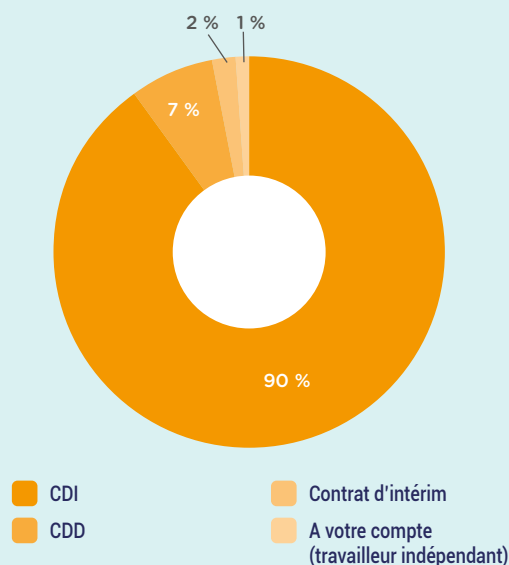


Source : Enquête insertion certifications sortants 2023 ; N = 1 100

68 % des titulaires en emploi à 6 mois travaillent dans leur entreprise formatrice.

TYPE DE CONTRATS DES TITULAIRES SIX MOIS APRÈS LA FORMATION

ALTERNANCE



Source : Enquête insertion certifications sortants 2023 ; N = 1 062

95 % des titulaires en emploi sont restés dans la branche des services de l'automobile (+5 points par rapport à l'année précédente) et 88 % exercent le métier pour lequel ils ont été formés pendant l'action de formation. Seuls 4 % des titulaires en emploi exercent un métier qui n'a pas de lien avec leur certification.

L'emploi des titulaires est stable : 90 % des personnes en emploi sont en CDI et 1 % travaille à temps partiel.

Pour les personnes n'ayant pas obtenu leur certification, le taux d'insertion est plus faible (- 6 points) mais reste très élevé et comparable au niveau de 2022 (87 % pour les sortants 2023 contre 88 % pour 2022, 82 % pour les sortants 2021 et 74 % pour les sortants 2019). Parmi celles en emploi six mois après la fin de la formation, 57 % sont embauchées dans l'entreprise formatrice. 81 % sont restées dans la branche des services de l'automobile, mais seulement 66 % exercent le métier ciblé par la certification. Enfin, 75 % sont embauchés en CDI (- 15 points par rapport aux titulaires de la certification).



95 % des titulaires en emploi sont restés dans la branche des services de l'automobile.

L'INSERTION APRÈS UNE CERTIFICATION DE BRANCHE PRÉPARÉE VIA LES DISPOSITIFS DEMANDEURS D'EMPLOI

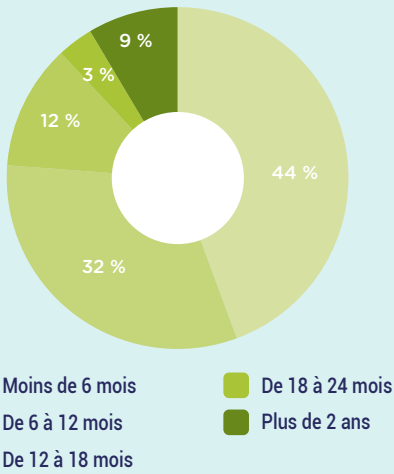
L'objectif d'insertion est ici bien plus important puisque le public concerné est à la recherche d'un emploi, et parfois éloigné de la sphère professionnelle ou en reconversion avant d'entrer en formation. Les taux d'insertion suite à une certification préparée via un dispositif spécifique pour les demandeurs d'emploi sont un peu inférieurs à ceux des personnes en contrat d'alternance ; mais ils restent élevés puisque **74 % des titulaires ont retrouvé un emploi** six mois après la formation (stable par rapport à 2022 et + 5 points par rapport à 2021).

Parmi eux, six mois après la certification, 35 % sont embauchés dans l'entreprise qui les a accueillis en stage durant la formation, 65 % travaillent dans la branche (-9 points par rapport à 2022) et 66 % exercent le métier ciblé par la formation. 57 % de ces titulaires en emploi sont en CDI et 9 % à leur compte. La part des personnes en contrat court (CDD (19 %) et intérim (14 %)) est plus importante. La durée moyenne d'insertion, quant à elle, est très légèrement supérieure et s'établit à presque deux mois.



DEPUIS COMBIEN DE TEMPS ÉTIEZ-VOUS DEMANDEUR D'EMPLOI AVANT D'ENTRER EN FORMATION ?

DEMANDEURS D'EMPLOI

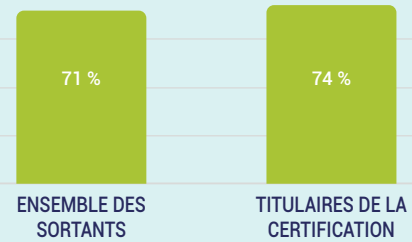


Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, hors abandon. N = 227

74 % des demandeurs d'emplois ont retrouvé un emploi à la suite de leur formation.

TAUX D'INSERTION À 6 MOIS APRÈS LA FIN DE LA FORMATION

DEMANDEURS D'EMPLOI



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, hors abandon. N = 327

LA SITUATION PROFESSIONNELLE APRÈS UNE CERTIFICATION DE BRANCHE PRÉPARÉE EN FORMATION CONTINUE

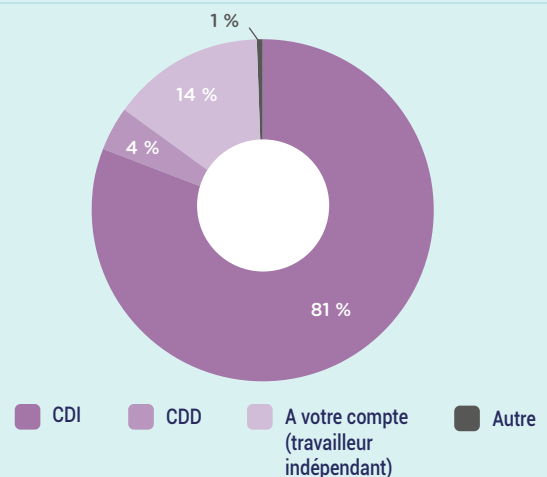
Les certifications de la branche sont également conçues pour reconnaître les compétences des salariés en poste et les accompagner dans leur progression professionnelle.

Parmi les effectifs en formation continue (788 personnes), un tiers préparait un CQP RUESRC (Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite) et 16 % un TFP MC (Mécanicien Cycles). Le reste des formés ont notamment suivi un CQP OV (Opérateur Vitrage), DSP (Débrosseur Sans Peinture), RVPRA (Responsable des Ventes Pièces de Rechange et Accessoires) ou encore RTA VL (Responsable Technique Atelier VL).

Parmi les répondants titulaires, seuls 8 % étaient à la recherche d'un emploi six mois après l'obtention de leur certification. De plus, la situation professionnelle des personnes en emploi est stable : 96 % des titulaires sont en CDI ou à leur compte. 83 % des titulaires en emploi exercent le métier visé par le CQP et 8 % un autre métier du domaine. Seuls 9 % travaillent sur un poste qui n'a pas de lien avec la certification suivie.

TYPES DE CONTRAT DES TITULAIRES 6 MOIS APRÈS LA FORMATION

FORMATION CONTINUE



Source : Enquête insertion certifications sortants 2023 ; N = 282

ZOOM SUR LES CQP LES PLUS MOBILISÉS EN 2023

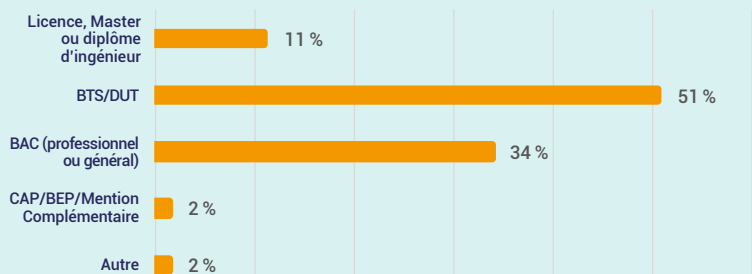


LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE VENDEUR AUTOMOBILE (VA)



EN 2023
1 257 INSCRITS
1 112 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN
1 019 TITULAIRES
 En alternance et en VAE.

NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP VA DES INSCRITS SORTANTS EN 2023



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, hors abandon ; N = 315

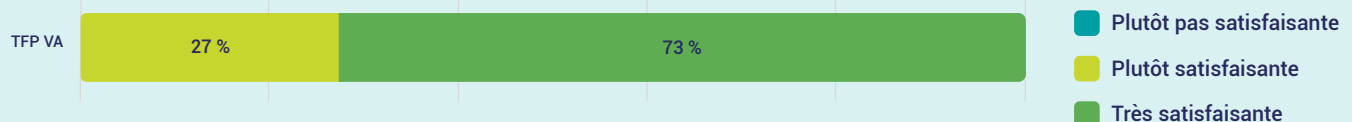


Enregistré au RNCP

« Je la recommande pour ce genre de métier, c'est un bon moyen d'être formé rapidement et d'entrer plus vite dans la vie active. »

(Sortant TFP VA)

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, hors abandon ; N = 450



92 %

TAUX DE RÉUSSITE



93 %

TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

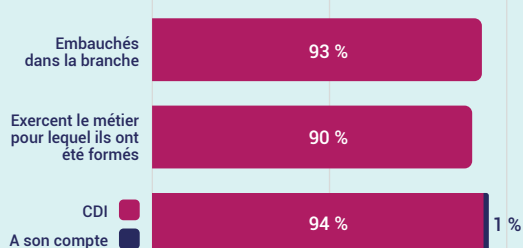
RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du TFP VA en emploi à 6 mois (primes comprises)

1 967 €

(Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, N = 348)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP VA EN EMPLOI



Source : Enquête insertion certifications sortants 2023 ; N = 370

La formation dure entre 11 et 22 mois. La prospection et la fidélisation clientèle ainsi que la vente d'un véhicule neuf ou d'occasion et des services associés auprès d'une clientèle sont au programme du TFP VA.

Cette formation est particulièrement prisée des professionnels, car contrairement aux diplômes généralistes, elle est spécifique à la vente automobile.

En outre, elle tient compte de l'évolution du métier fortement impacté par le numérique.



LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE MÉCANICIEN CYCLES (MC)

UNE FORMATION POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES



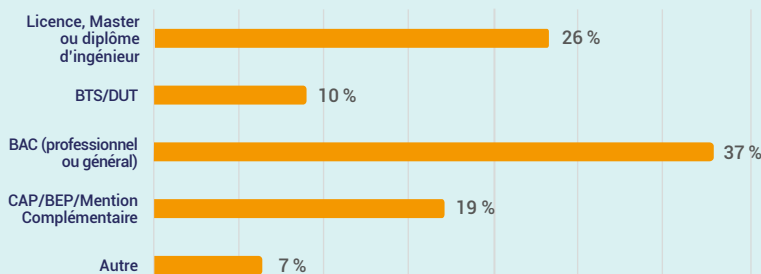
EN 2023
647 INSCRITS
513 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN
488 TITULAIRES

En alternance, via un dispositif demandeurs d'emploi, la formation continue et la VAE.

Enregistré au RNCP

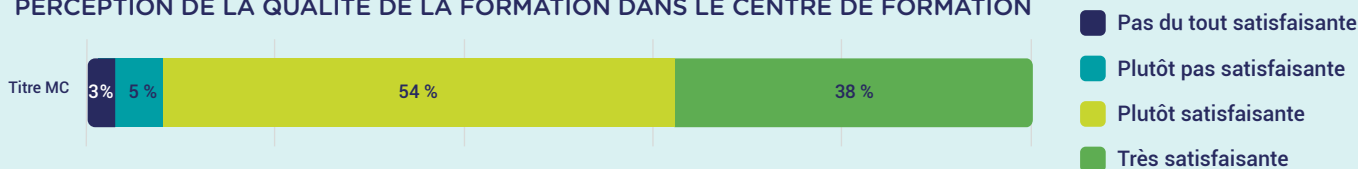


NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP MC DES INSCRITS SORTANTS EN 2023



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, hors abandon ; N = 213

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, hors abandon ; N = 322



95 %

TAUX DE RÉUSSITE



71 %

TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

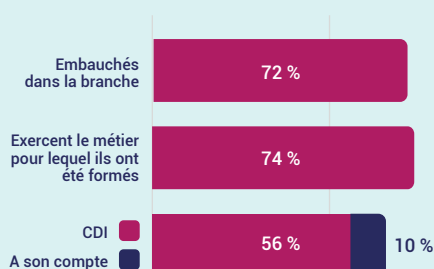
RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du TFP MC en emploi à 6 mois (primes comprises)

1 464 €

(Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, N = 128)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP MC EN EMPLOI



Source : Enquête insertion certifications sortants 2023 ; N = 150

Cette formation d'un an en alternance ne nécessite pas de prérequis : les candidats doivent être reçus à des tests d'aptitude et de motivation. Le TFP MC est axé sur la préparation et le montage du cycle ainsi que sur les interventions après-vente (maintenance, entretien courant et restitution avec conseils à la clientèle). Pour répondre à l'évolution du marché et des besoins des professionnels, la formation comprend également l'intervention sur les vélos à assistance électrique. Ce titre à finalité professionnelle prend en compte les évolutions des matériaux du vélo, les modes d'utilisation et la technicité impactant le métier.

Le secteur, qui était très dynamique depuis la crise sanitaire, témoigne cette année de moins bons résultats : le taux d'insertion a ainsi baissé de 5 points par rapport à 2022, tout comme la part des titulaires en emploi dans la branche (-14 points) ou encore la part de ceux qui exercent le métier visé par la formation (-8 points). Le taux de CDI est lui aussi en baisse de 15 points.



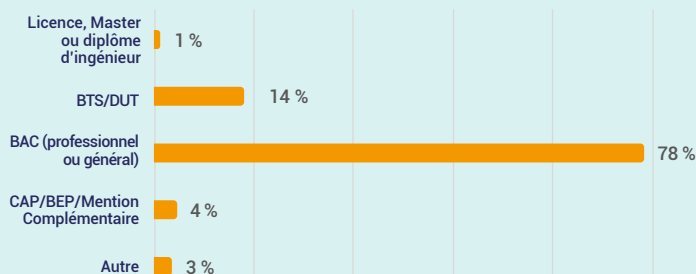
LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE (TEAVA)

LA FORMATION TECHNIQUE LA PLUS COMPLÈTE ET ADAPTÉE AU VÉHICULE ÉLECTRIQUE



EN 2023
754 INSCRITS
606 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN
445 TITULAIRES
 En alternance et en VAE.

NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP TEAVA DES INSCRITS SORTANTS EN 2023



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, hors abandon ; N = 300

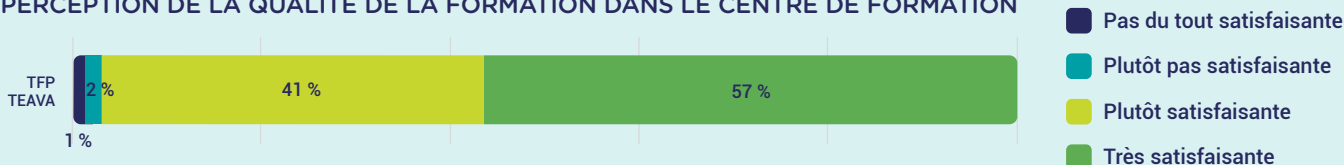


Enregistré au RNCP

« Je recommande le TFP : j'ai eu des connaissances bien plus approfondies et c'est loin d'être négligeable ! »

(Sortant TFP TEAVA)

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, hors abandon ; N = 321



73 %

TAUX DE RÉUSSITE



97 %

TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

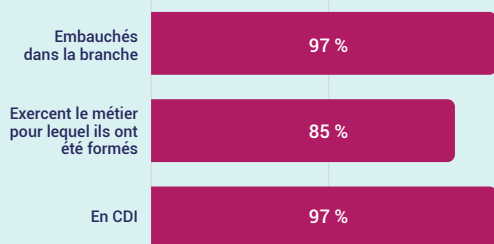
RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du TFP TEAVA en emploi à 6 mois (primes comprises)

1 860 €

(Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, N = 198)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP TEAVA EN EMPLOI



Source : Enquête insertion certifications sortants 2023 ; N = 210

La formation en alternance dure entre 14 et 24 mois et s'adresse aux candidats de niveau Bac professionnel dans le domaine de la maintenance automobile, ou d'un diplôme équivalent.

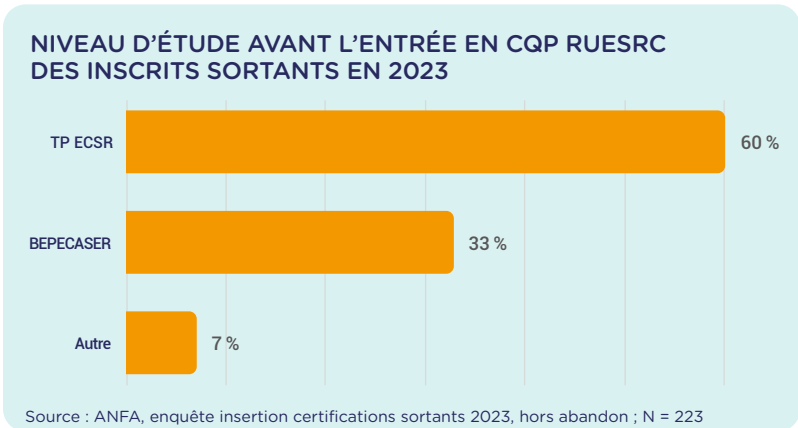
Au programme : le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection et de dépollution (essence / diesel), les diagnostics des systèmes mécaniques, des systèmes d'injection et de dépollution, des systèmes à gestion électronique/multiplexée, des systèmes de motorisation alternative. Mais aussi, la transmission des savoir-faire et connaissances techniques et les conseils et appui technique auprès du client et du réceptionnaire.

La certification s'adapte pour prendre en compte les évolutions du métier face aux nouvelles technologies et notamment le diagnostic et la maintenance des véhicules électriques et hybrides.

LE CQP RESPONSABLE D'UNITÉ(S) D'ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE LA CONDUITE (RUESRC)

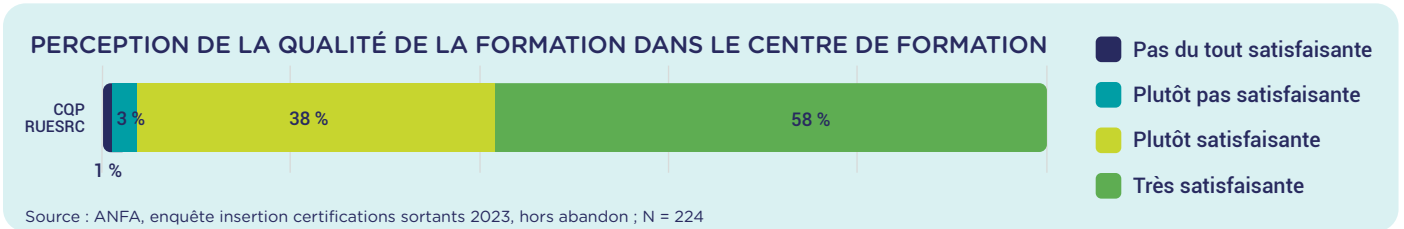


EN 2023
312 INSCRITS
303 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN
295 TITULAIRES
 En formation continue et via un dispositif demandeurs d'emploi.



Enregistré au RNCP

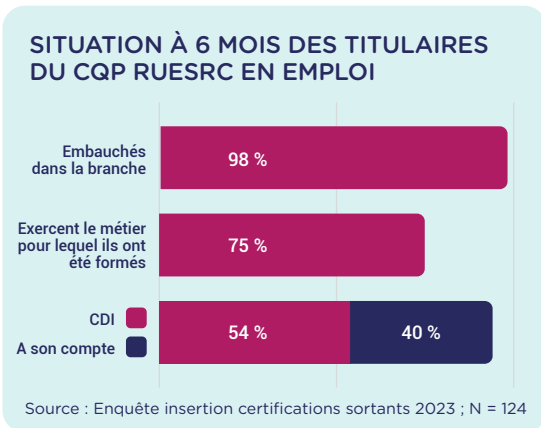
« Excellente formation, en mon sens primordiale pour avoir les capacités de gestion d'une auto-école. »
 (Sortant CQP RUESRC)



97 %
TAUX DE RÉUSSITE

98 %
TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE MOYENNE
 des titulaires du CQP RUESRC en emploi à 6 mois (primes comprises)
1 741 €
 (Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, N = 103)



Cette formation dure 126 heures (soit 4 semaines). L'enseignement de la conduite est **un secteur réglementé** qui nécessite la délivrance d'une autorisation administrative d'exercer. Ce CQP, qui remplace la capacité de gestion depuis le 1^{er} juillet 2016, **est reconnu pour l'obtention de l'agrément pour l'exploitation d'une école de conduite**. Ce CQP forme au management d'une équipe, au pilotage de l'activité d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite, à la relation clientèle et également au développement commercial nécessaire à la diversification des activités des écoles de conduite, notamment en termes de sensibilisation à la sécurité routière pré et post-permis.

53 % des titulaires ont effectivement créé ou repris une école de conduite
23 % projetaient de le faire dans un avenir proche

LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE CARROSSIER-PEINTRE (CP)



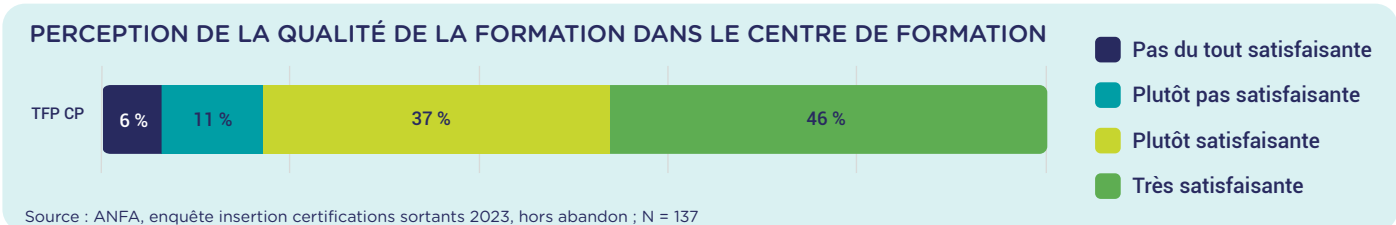
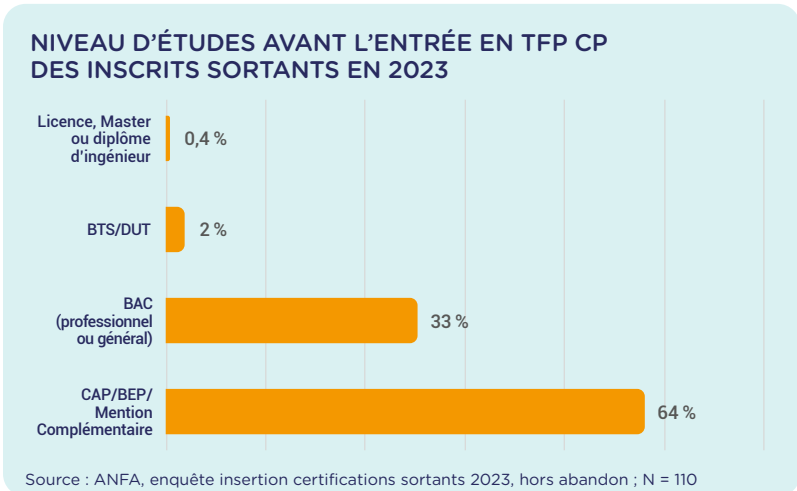
EN 2023
350 INSCRITS
278 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN
221 TITULAIRES
 En alternance.

✓ Enregistré au RNCP



Le CQP CP est devenu titre à finalité professionnelle Carrossier Peintre en 2022. Il est donc désormais accessible en contrat d'apprentissage en plus des autres voies d'accès.

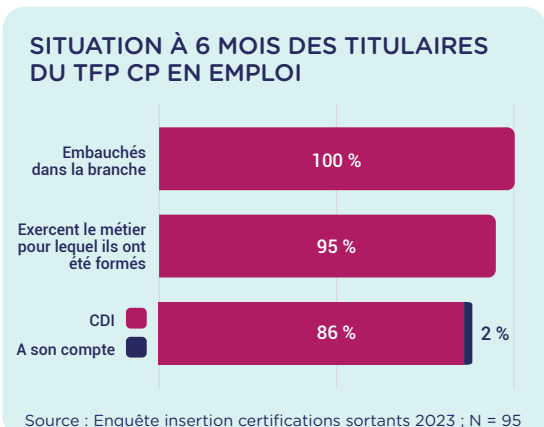
« Formation très intéressante complète et avec beaucoup d'heures en atelier. »
 (Sortant TFP CP)



79 %
TAUX DE RÉUSSITE

96 %
TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE MOYENNE
 des titulaires du TFP CP en emploi à 6 mois (primes comprises)
1 826 €
 (Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2023, N = 84)



En alternance, ce TFP dure entre 19 et 24 mois. Il porte sur les activités de réalisation de l'ensemble des interventions en carrosserie et en peinture. L'exercice de l'activité inclut le diagnostic des déformations d'un véhicule accidenté ainsi que les interventions sur éléments de structure. Il comporte également la réalisation de l'ensemble d'une intervention en peinture : de la préparation des surfaces à l'application des couches de finition. L'alternance prend tout son sens avec ce type de métier manuel où l'acquisition du geste professionnel nécessite une pratique importante à la fois encadrée par les formateurs et par les professionnels en entreprise. Ainsi, ce TFP permet d'améliorer fortement son employabilité, notamment pour les personnes ayant suivi une formation initiale sous statut scolaire.

Le TFP a été rénové pour prendre en compte les nouvelles activités liées aux évolutions techniques et environnementales (matériaux, peintures).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES D'UNE CERTIFICATION DE LA BRANCHE EN 2023

NOM DE LA CERTIFICATION	TAUX D'INSERTION	NOMBRE DE RÉPONDANTS	RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR VOIE D'ACCÈS	NOMBRE D'INSCRITS
VA (Vendeur automobile)	93 %	421		1 257
MC (Mécanicien cycles)	71 %	283		647
TEAVA (Technicien expert après-vente automobile)	97 %	231		754
RUESRC (Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite)	98 %	216		312
CP (Carrossier-peintre)	96 %	109		350
CTC (Conseiller technique cycles)	87 %	77		219
MA (Mécanicien Automobile)	95 %	75		280
OV (Opérateur vitrage)	99 %	74		388
RAV-VL (Réceptionnaire après-vente VL)	98 %	69		177
MMA (Mécanicien de maintenance automobile)	83 %	58		178
DSP (Débousseleur sans peinture)	57 %	51		103
CTVL (Contrôleur technique VL)	85 %	45		99
PC (Peintre en carrosserie)	100 %	38		126
RTA VL* (Responsable technique d'atelier VL)	100 %	34		56
TAVA (Technicien après-vente automobile)	100 %	32		124
RVPRA* (Responsable des ventes PRA)	100 %	29		60
TEAVVUI* (Technicien expert après-vente véhicule utilitaire et industriel)	100 %	29		85
MMVUI* (Mécanicien de maintenance véhicule utilitaire et industriel)	71 %	26		57
MRVAH* (Mécanicien réparateur véhicules anciens et historiques)	81 %	26		70
TEAVM* (Technicien expert après-vente motocycles)	86 %	22		47
DRVL* (Dépanneur-remorqueur VL)	74 %	21		39
TCMA* (Technicien confirmé mécanique automobile)	93 %	20		51
CVPRA* (Conseiller de vente pièces de rechange et accessoires)	58 %	14		30
FMESR* (Formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières)	92 %	13		17
RS SMAVA* (Responsable de site Services Multimarques Après-Vente Automobile)	100 %	12		17

- Alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage)
- Formation continue
- Dispositifs demandeurs d'emploi

*Attention, effectifs faibles donc chiffres à prendre avec précaution

Ne sont présentées que les certifications pour lesquelles le nombre de répondants est supérieur à 10.



DÉCOUVREZ TOUTES LES DONNÉES ET LES PUBLICATIONS DE L'OBSERVATOIRE SUR LE SITE DE L'ANFA

anfa-auto.fr/observatoire

ANFA
OBSERVATOIRE
Métiers Services Auto



ET DÉCOUVREZ EN VIDÉO LES DERNIÈRES ÉTUDES DE L'OBSERVATOIRE



À propos de l'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission Paritaire Nationale de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche des Services de l'Automobile. À ce titre, l'ANFA :

- anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de branche) et apporte une expertise dans le cadre de la GPEC,
- propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- élabore des certifications,
- assure la promotion des métiers,
- développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes.

Observatoire ANFA
2 rue Capella - 44470 Carquefou
Tél. : 02 44 76 21 50
observatoire@anfa-auto.fr • www.anfa-auto.fr

Directrice de la publication : Guillaume Faurie
Directrice de rédaction : Valérie Chiron
Rédaction : Marie-Sophie Girardin,
Anne-Sophie Lescure et Philippe Le Gall
Édition et création : Service Communication ANFA



ANFA
SERVICES DE L'AUTOMOBILE
ET DE LA MOBILITÉ